

BULLETIN DE LA SITUATION PASTORALE BENIN MARS 2019



Photo d'un premier transhumant en 2019.

Faits saillants

- Au titre de la campagne de transhumance de l'année 2019, le gouvernement béninois a pris un arrêté qui limite la transhumance à la hauteur de la commune de Dassa.
- La superficie ouverte à la transhumance représente 80% du territoire national. Mais, en termes de biomasse, les 20% de superficie interdite valent 2 à 3 fois les 80 % ouvertes à la transhumance.
- Concentration des transhumants dans la zone méridionale du pays alors que cette zone est interdite pour la transhumance. Les autorités ont lancé un ultimatum pour la sortie des transhumants de cette zone au plus tard le dimanche 10 mars 2019.
- Arrivée précoce des transhumants nigériens au Bénin. Cela a entraîné des soulèvements de la population autochtone (surtout les agriculteurs).

Recommandations

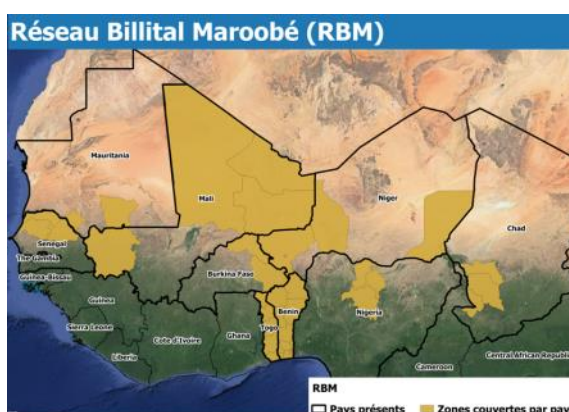
- Aux éleveurs pasteurs : se conformer aux décisions de l'arrêté limitant la transhumance à la hauteur de Dassa pour éviter les déconvenues.
- Aux organisations d'éleveurs : poursuivre la sensibilisation des éleveurs sur les nouvelles mesures réglementant la transhumance au Bénin et leur apporter assistance en cas de difficultés.
- Aux services techniques : mettre à la disposition des transhumants tous les documents nécessaires.

Introduction

Le Réseau Billital Maroobé (RBM) a initié, en 2013, une veille informative effectuée par ses Antennes nationales du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le Réseau a assigné à la veille trois missions essentielles :

- Observer la dynamique pastorale et les modalités de circulation de l'information dans la zone transfrontalière
- Relayer les informations relatives à la situation des pasteurs
- Fournir des éléments permettant de développer des stratégies opérationnelles transfrontalières d'accès aux ressources pastorales

En 2014, le RBM a élargi la veille à l'ensemble des sept pays où il est implanté. En 2015, deux nouveaux adhérents, le Togo et le Tchad, viennent participer également à la veille informative qui couvre maintenant neuf pays : le Bénin (l'ensemble du territoire national), le Burkina Faso (régions de l'Est et du Sahel), le Mali (régions de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Kayes), la Mauritanie (wilaya de Gorgol et de Hodh El Gharbi), le Niger (régions de Tillabéry, de Diffa, et de Tahoua), le Nigeria (Etats de Kano, de Kaduna et de Katsina), le Sénégal (la zone pastorale du Ferlo, soit les départements de Linguère, de Podor et de Matam), le Tchad (régions de Hadjer Lamis, de Mayo kebbi Est et du Chari Baguirmi) et le Togo (l'ensemble du territoire national).



L'objectif de la veille informative est d'assurer un suivi proactif de la situation pastorale et des menaces qui pèsent sur les familles de pasteurs. Ainsi, le RBM cherche à avoir la possibilité d'alerter les pouvoirs publics, afin qu'ils puissent déclencher des actions rapides et efficaces destinées à atténuer les souffrances vécues par les éleveurs et à renforcer les systèmes pastoraux.

Méthodologie

Les agents collecteurs classifient les informations selon les champs retenus (situation pastorale, événements critiques, événements politiques ou professionnels, ...). Ils doivent compléter chaque fois la source, la localisation, les témoignages de manière à en faire une information compréhensible et donc exploitable par le point focal.

Le point focal de chaque pays fait une première analyse, incluant une vérification systématique (quelle source ? qui peut confirmer ? quelle localisation précise ? etc.). Il juge de la nécessité de compléter l'information lui-même ou avec l'agent collecteur, la négliger ou bien la prendre en compte dans la rédaction du bulletin pays dont il assurera la diffusion au niveau national et qu'il transmettra au centralisateur du réseau pour alimenter le bulletin régional.

Situation des ressources en pâturage et en eau

En cette période, les résidus de récolte sont disponibles et les mares naturelles et artificielles sont pourvues en eau. Mais certains agriculteurs s'opposent à un accès libre au pâturage dans leurs champs, même à la fin des récoltes.

Situation des marchés

Les prix des animaux, surtout les jeunes sont très bons, de l'avis des éleveurs. A titre d'exemple, sur le marché autogéré de Gogounou, un bon bouc est vendu à 30 000 FCFA, et un bon bélier entre 40 000 et 50 000 FCFA.

Les prix des céréales sont en baisse en comparaison à la même période de l'année précédente. La baisse du prix des céréales avoisine 10%. Le sac de maïs de 100 kg est vendu à 10 000 FCFA.

Les graines de coton sont accessibles aux éleveurs et ceci à un prix de 65 F CFA le kilogramme, soit 2 600 F CFA le sac de 50 kg.

Les termes de l'échange sont donc en faveur de l'éleveur qui avec le prix d'un bouc peut acheter 3 sacs de maïs de 100 kg ou 11,5 sac de graine de coton de 40 kg.

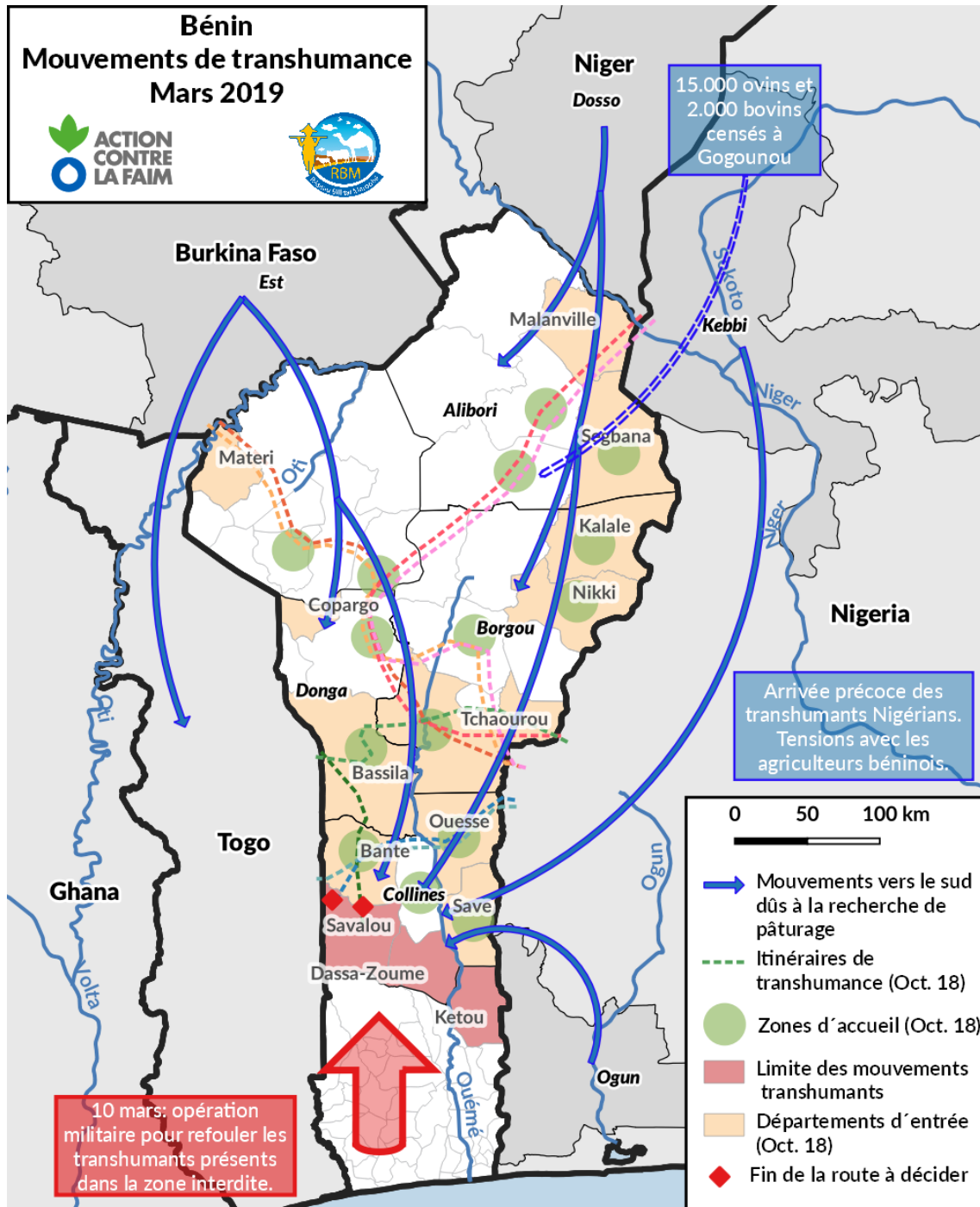
Mouvements nationaux des éleveurs et du bétail

Actuellement, on n'observe aucun mouvement notoire de bétail. Les troupeaux sont stables et sont restés dans les communes sur leur terroir d'attache car il y a des résidus de récolte.



Mouvements transfrontaliers des éleveurs et du bétail

Lors de cette campagne de transhumance 2019, les animaux transhumants ne doivent pas dépasser la hauteur de Dassa. Une opération militaire est prévue le 10 mars 2019 pour refouler tous les animaux transhumants entrés dans la zone interdite.



Informations et contacts

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- www.maroobe.com pour les activités de RBM
- www.sigsahel.info pour l'accès aux bulletins
- www.geosahel.info pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- SOUMARE Boubacar, RBM - s.boube@yahoo.fr
- LAMBERT, Marie-Julie, ACF - mjlambert@wa.acfspain.org
- CABANES Pablo, ACF - pcabanes@wa.acfspain.org